

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

VERSEMENT DE LA
FRANCE À LA GRÈCE AU
TITRE DE LA RESTITUTION
À CET ÉTAT DES REVENUS
PERÇUS SUR LES TITRES
GRECS



PROGRAMME 795

**VERSEMENT DE LA FRANCE À LA GRÈCE AU TITRE DE LA RESTITUTION À CET
ÉTAT DES REVENUS PERÇUS SUR LES TITRES GRECS**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 795 : Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Ce programme retrace le versement de la France à la Grèce, au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus soit en compte propre (ANFA – *Agreement on Net Financial Assets*), soit au titre du programme pour les marchés de titres (SMP – *Security Market Programme*, programme de la Banque centrale européenne d'achat sur le marché secondaire de titres des États membres en difficulté).

L'action 01 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'engagement des États membres de la zone euro du 20 février 2012 à restituer à la Grèce les revenus perçus par les banques centrales de la zone euro sur les titres grecs détenus en compte propre (ANFA) pour un montant total de 4 Md€ au titre de la période 2012-2020.

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales reversent aux États membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du programme SMP, au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France). Le versement annuel à la Grèce au titre du programme SMP est conditionné au respect, par l'État grec, de ses engagements dans le cadre de son programme d'assistance financière.

Les versements annuels du programme 795 permettent à la fois d'assurer le financement de la Grèce en réduisant ses besoins de financement, de contribuer au rétablissement de la soutenabilité de la dette grecque et à son potentiel de croissance.

Ces versements annuels se font comptablement en affectation du résultat de la Banque de France, et sont donc susceptibles d'avoir un impact négatif sur le dividende versé par la Banque de France à l'État.

L'absence de conclusion de la 5^{ème} revue du second programme d'assistance financière s'est traduite par la suspension de la rétrocession à la Grèce des profits SMP au titre de l'année 2014, qui avaient préalablement été transférés par les États membres sur le compte dédié du Mécanisme européen de stabilité (MES).

Par la suite, le dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA a expiré avec l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière en Grèce (communiqué de l'Eurogroupe du 27 juin 2015).

Ce dispositif a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Si la reprise des versements suspendus en 2015 et 2016 est exclue, le communiqué de l'Eurogroupe prévoit de rétrocéder à la Grèce les profits SMP au titre de l'année 2014, déjà transférés sur le compte dédié du MES, ainsi que les revenus SMP et ANFA à partir de l'année 2017, sous réserve que la Grèce remplisse les conditions fixées sur la période post-programme. Les revenus seront reversés à la Grèce deux fois par an, depuis le compte dédié du MES, par tranches d'égal montant, jusqu'en 2022. La mise en œuvre des conditions nécessaires aux rétrocessions est vérifiée dans le cadre du régime de surveillance renforcée qui s'applique à la Grèce depuis le 31 août 2018.

Deux lettres d'instruction au MES, relatives aux revenus SMP et ANFA, visent à mettre en œuvre l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Ces dernières présentent les chroniques actualisées des montants devant être transférés jusqu'en 2022 par les États membres au MES. Le MES rétrocédera ensuite ces montants, par tranches, et sur autorisation de l'Eurogroupe, donnée sur la base des conclusions des missions de surveillance des institutions.

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE | Programme n° 795

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0	0
Total	0	0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	98 900 000	0
Total	98 900 000	0

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 795

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP prévus en 2021
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0	0
Total	0	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP prévus en 2021
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	117 950 000	0
Total	117 950 000	0

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	0	0	117 950 000	98 900 000	0
Transferts aux autres collectivités	0	0	0	117 950 000	98 900 000	0
Total	0	0	0	117 950 000	98 900 000	0

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0	0	0	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0	0	0	0	98 900 000	98 900 000
Total	0	0	0	0	98 900 000	98 900 000

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
342 070 000	0	0	243 170 000	98 900 000

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
98 900 000	98 900 000 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	98 900 000	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Le dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA, qui avait expiré en 2015 avec l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière en Grèce (communiqué de l'Eurogroupe du 27 juin 2015), a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Les versements à la Grèce ont en conséquence repris en 2019.

Au regard du nouvel échéancier de paiement communiqué en annexe aux lettres d'instruction du MES relatives aux revenus du programme pour les marchés de titre (SMP) et sur les titres grecs détenus en compte propre (ANFA), signées le 14 février 2019 :

- les CP demandés pour 2022 et les reports entrants couvrent les dépenses prévues au titre du programme SMP en 2022, toutes engagées antérieurement en 2020 ;
- Aucune ouverture n'est prévue au titre du programme ANFA, les AE nécessaires à la couverture des besoins sur la période 2019-2022 ayant été ouvertes en 2019 et les CP reportés annuellement pour procéder aux décaissements.

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION %

01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Pour le programme ANFA, à la suite de l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018 et de la lettre d'instruction du MES en découlant, il a été décidé d'engager en 2019 l'ensemble des AE nécessaires à la couverture des besoins pluriannuels jusqu'en 2021 soit 49,3 M€, et de reporter annuellement les crédits de paiement nécessaires aux décaissements.

En 2022, il n'est pas nécessaire de procéder à une ouverture de crédits de paiement.

ACTION %

02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	98 900 000	98 900 000	0

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de la restitution à la Grèce des revenus perçus par la Banque de France, au titre des profits tirés des obligations grecques détenues dans le cadre du programme SMP, et reversés à l'État. Consécutivement à la réactivation du dispositif de rétrocession, un nouvel échéancier de paiement a été communiqué en annexe des lettres d'instruction du MES relatives aux revenus des programmes SMP et ANFA, en date du 14 février 2019.

En 2020, 480,6 M€ d'autorisations d'engagement ont été ouvertes pour permettre de couvrir les besoins jusqu'en 2022. Les crédits de paiement sont ouverts annuellement en fonction des besoins, soit 98,9 M€ en 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		98 900 000
Transferts aux autres collectivités		98 900 000
Total		98 900 000